

moderno tambien se deben de poseer su canto. Cada época tiene los dioses que merece, cantos sublimes para exaltarlos e himnos para celebrar sus héroes.

La palabra « HIMNO » lleva en si misma un sentido de elevación. Se canta un himno a la gloria de Apolo, de la Patria o de los dioses del Estadio. Un himno es a la vez un elogio y sobre todo una exaltación.

Por eso es que Su Altessa Serenissima el Principe Pedro de Monaco invitó personalidades destacadas del mundo musical a participar en el jurado internacional que examinó los himnos del concurso.

(Publicamos en nuestro texto francés la lista de los miembros de este jurado.)

Al escoger las palabras del himno olímpico en el texto de las Olímpicas de Pindaro, el Principe Pedro de Monaco quiso marcar claramente la importancia de un canto que es destinado a los pueblos del mundo entero y que se tocará por primera vez públicamente en los Juegos de 1956. Esta « Internacional » del deporte debía ser escogida por un jurado de personas de alta cultura musical y la obra premiada fue seleccionada entre 392 particiones presentadas por músicos de todos los países.

Florent Fels

Director Artístico de Radio Monte-Carlo.

TRABAJO DEL JURADO

El Jurado se reunió en el Hotel de Paris en Monte-Carlo, los 18 y 19 de abril, bajo la Presidencia de S.A.S. el Principe Pedro de Monaco y la dirección de la Señorita Nadia Boulanger para examinar

las 392 particiones dirigidas al Comité Olímpico Internacional por los compositores de 40 países diferentes.

Despues de dos días de trabajo, el jurado eliminó 388 composiciones, conservando para el voto final soló 4 obras. Al voto, 11 voces sobre 12 fueron acordadas por el jurado a la obra del Sr. Michal Spisak, ciudadano polaco que vive en Paris y que resulta asi ser el feliz laureato obteniendo el precio de 1000 \$ ofrecido por el Principe Pedro de Monaco.

En poco tiempo, compositores e músicos de valor se pusieron benevolmente a disposición del Comité e transcribieron todas las particiones para orquesta, dichas particiones fueron luego policopiadas y despues de dos días de repeticiones solamente, el himno fue tocado en la Sala Garnier del Casino de Monte Carlo con motivo del Gran Gala al cual nos hicieron el honor de asistir Sus Altessas Serenissimas el Principe Rainier III y el Principe Pedro de Monaco.

La ejecución del Gala fué dada por la Orchestra y los Coros de la Catedral y del Opera de Monte Carlo. El coro era formado de unas 100 personas que interpretaron las palabras de Pindaro sobre la música de Spisak. Cuatro ballets introducieron el himno premiado, y el juego de los brazos y de las piernas sobre el tema musical exprimió admirablemente para los espectadores la harmonia de los gestos olímpicos.

En esta sesión musical, el C.O.I. fue representado por los Señores Armando Massart, vice-presidente, por S.E. Mohammed Taher, por el Conde Thaon de Revel, por el Sr. Alberto Mayer asi como por el Canciller.

Rapport de S.A.S. le Prince Pierre de Monaco

présenté à la session du C.I.O. à Paris et concernant le nouvel hymne olympique.

Monsieur le Président, Messieurs et chers Collègues,

Aussitôt après le vote d'Athènes par lequel vous avez bien voulu me confier la mission d'organiser et présider un concours pour obtenir une version nouvelle et officielle de l'hymne olympique, nous avons entrepris des correspondances et travaux divers dont, sans doute, voici venu le moment de vous rendre compte.

La composition du Jury était inspirée du souci de réunir des représentants de toutes les tendances musicales actuelles et, puisque notre hymne veut être universel, de tous les continents.

Le recrutement n'a pas été facile. M. Furtwangler est décédé quelques jours après nous avoir assurés de sa participation. Le Maître Toscanini s'est excusé peu après avoir accepté. Nous avons beaucoup regretté l'absence d'un musicien russe, après avoir attendu plus de cinq mois, la réponse à notre invitation. de M. Chostakovitch. De même. l'Amérique latine n'a pas été représentée; M. Chavez, au dernier moment, n'ayant pu

quitter le Mexique, ni M. Domingo Santa Cruz le Chili.

Tous nos invités sont venus à Monaco du 18 au 25 avril et notre C.I.O. y était éminemment représenté par divers membres de la Commission exécutive, M. Massard, S.E. Taher Pacha, le Comte Thaon de Revel et MM. Albert et Otto Mayer.

Le concours n'avait pas laissé indifférentes les jeunesses musicales de ce temps. Nous avons reçu, à Lausanne, 397 contributions de 43 pays différents.

Devant cette abondance, nous avons dû prévoir et organiser à Lausanne, en février. une réunion restreinte de classement ; nos invités étaient : Mademoiselle Nadia Boulanger, M. Malipiero et M. Necil Akses.

Aussitôt après examen, les copies ont été acheminées à Monaco.

Enfin à Monaco, le Jury, composé comme vous savez, s'est réuni du 18 au 25 avril. Le soir du 21, il nous a fait connaître son choix. L'hymne olympique retenu était de M. Michal Spisak, un musicien polonais de grande valeur qui travaille à Paris depuis

une dizaine d'années. Nous avons pu photographier le manuscrit, et copier les parties et faire répéter en trois jours. Le 25 avril. plusieurs de nos collègues, membres de la Commission exécutive, l'ont entendu, tel qu'on avait pu, en si peu de temps, le préparer. Un enregistrement, très imparfait, de cette audition, a été pris, et il a été prévu de vous faire entendre ce disque ici même si vous le désirez. Mais il me semble que vous en avez eu, à la cérémonie d'inauguration de cette session, le 13, en Sorbonne, une audition supérieure à celle qu'avait fixée cet enregistrement. Le texte musical a, en effet, depuis Monaco, subi quelques mises au point et quelques améliorations,

Tel qu'il est, il m'a paru répondre, en toute conscience, à votre souhait et répondre à l'attente des jeunes sportifs auxquels il s'adresse et qu'il est appelé à inspirer. La première partie a l'allure d'une invocation virile, noble et touchante, digne des minutes solennelles pendant lesquelles on hisse le drapeau olympique à l'ouverture des jeux. Elle est suivie d'une sorte de finale très rythmée jusqu'aux accords qui la terminent en apothéose. L'hymne vous a peut-être semblé un peu moderne ; mais je crois, en vérité, que nous ne pouvions offrir à la jeunesse de ce temps, familiarisée, par la radio notamment, avec des sons qui peuvent surprendre nos oreilles chargées d'ans et d'usage, un hymne qui eut pu paraître d'hier ou d'autrefois. Je dois signaler, d'ailleurs, que tous les jeunes auditeurs à qui j'ai fait entendre le disque m'ont paru très sensibles à sa valeur d'émotion. Si vous voulez bien l'imaginer exécuté sur le stade, à la cérémonie d'ouverture des jeux, disposant d'une masse chorale quatre ou cinq fois plus importante, ainsi qu'à Helsinki, je pense que vous l'entendrez un peu comme mes jeunes sportifs.

Le texte, extrait des odes de Pindare,

non sans libertés, par des hellénisants et des écrivains de mérite, « le texte imposé » n'était imposé que par les nécessités de la composition musicale. Il a fait l'objet de réserves, de critiques, de protestations peut-être un peu appuyées. Je rappelle qu'il appartient à chacun d'entre vous d'en faire écrire un autre qui sera probablement supérieur au premier, pourvu qu'il puisse être adapté à la musique qui vous est proposée.

Nous avons été vite en besogne. C'est à Athènes, je le rappelle, il n'y a qu'un an à peu près, que j'ai été investi du mandat dont je me suis acquitté au mieux. Dans ce court laps de temps, soyez assuré que j'ai apporté tous les soins possibles à le remplir.

J'ai trouvé, à notre Chancellerie de Lausanne, le concours le plus dévoué, le plus inlassable et le plus intelligent. Mais je ne veux pas manquer de l'en remercier devant vous, sinon de votre part à tous.

Tel quel, je crois en conscience, en toute conscience, que l'hymne de M. Spisak répond à votre demande et à ce qu'on attend de nous, et, quelles que soient les nuances de votre adhésion et de l'adoption dont il puisse être l'objet maintenant, je le tiens pour une œuvre importante, capable de s'imposer à la mémoire, d'acquiescer une noble popularité et il est, au surplus, assez facile à exécuter.

Les hymnes, comme tous les symboles, sont essentiellement l'œuvre du temps qui les mûrit et les adapte, et les charge de souvenirs pour leur donner tout leur sens affectif. Celui que j'ai l'honneur de vous recommander, Monsieur le Président et chers Collègues, me paraît réunir de grandes qualités dès aujourd'hui et de réelles chances d'avenir, et c'est ce qu'en a pensé un Jury fort éminent qui était le nôtre.

Je crois qu'en tout état de cause, il est de nature à servir l'idéal olympique qui nous est si cher à tous.

Report given by H.H. Prince Pierre de Monaco

at the Paris Session of the I.O.C. regarding the new Version of the Olympic Hymn.

Mr. President, Gentlemen,

Straight after your voting in Athens when you entrusted me with the mission of organizing and presiding over an international competition for a new and official Olympic Anthem, we started abundant correspondence, effort and labours about which no doubt the moment has come to report.

While organizing the Jury, we had in mind getting representatives of all musical tendencies of the moment and, since our anthem hopes to be universal, representatives of all continents.

The recruiting was not an easy affair. Mr. Furtwangler died a few days after he

promised his participation. Master Toscanini excused himself shortly after having accepted. We regretted the absence of a Russian musician, Mr. Chostakovitch, after having expected for more than 5 months an answer to our invitation. Also Latin America has not been represented, Mr. Chavez, at the last moment having been unable to leave Mexico and Mr. Domingo Santa Cruz his native Chili.

All our other guests came to Monaco from the 18th to the 25th of April and our I.O.C. was eminently represented by various members of the Executive Board, Mr. Massard, His Excellency Taher Pacha, Count Thaon de Revel, as well as Messrs. Albert and Otto Mayer.